



Les projets de développement agritouristique

Être aux côtés des agriculteurs et trouver une diversification des revenus en valorisant le terroir local et la destination touristique, telle est l'ambition de ce dispositif à destination des exploitants agricoles et des PME.

Publié le 16/09/2024 - Mise à jour le 05/11/2024

Comment pouvons-nous vous aider ?

Il s'agit de soutenir dans une stratégie de développement touristique durable les projets d'investissement concourant à diversifier la filière agritouristique en :

- diversifiant les activités agricoles ;
- valorisant les produits agricoles ;
- renforçant l'attractivité des hébergements.

Au travers de ce règlement, le Conseil départemental intervient en partenariat avec la Région Occitanie en termes d'investissement sur des projets agritouristiques recevables dans le cadre : des dispositifs Pass et contrat Agritourisme de la Région Occitanie, du programme européen FEADER / LEADER.

Pour qui ?

- Exploitants agricoles
- Micro et petites entreprises situées en zone rurale (moins de 50 salariés et CA < 10 M€). Le bénéficiaire doit prouver un partenariat réel avec une entreprise

Comment en bénéficier ?

Projets et actions éligibles

Offre de produits agritouristiques packagés constituée d'au moins 3 prestations :

- **Hébergement**, restauration, animation, activité de loisirs ou de formation, espace muséographique
- **Valorisation des produits agricoles locaux** : la vente directe de produits locaux peut être l'une des 3 prestations proposées.
- Engagement effectif dans une **démarche de montée en gamme** sanctionnée par un label de qualité (Qualité Tourisme Occitanie/Sud de France, Le Gard, Militant du Goût, Bienvenue à la ferme, Vignobles & Découvertes, Gîtes de France...)

Comment faire ?

Le dispositif "projet stratégique" a pour objectif d'accompagner les entreprises qui élaborent un projet à l'aval de la filière. Il établira une analyse du système de production et des stratégies de commercialisation à mettre en place pour une meilleure valorisation des productions.



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures.

3 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76